

Annexe X. — Enquête publique**ÉTABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITES CLASSEES EN VERTU DU
DECRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT**

Concerne la demande de **ENERWOOD S.A. chemin de Xhénorie 17 à 4821 Andrimont et IMMOWOOD S.A., rue Lambert Lombard 3 4000 Liège.**

En vue d'obtenir un permis unique pour le renouvellement du permis d'exploiter un centre de tri et de broyage de matériaux non dangereux recyclables et d'une unité de cogénération à biomasse, la construction de 3 bâtiments, l'amélioration du réseau d'égouttage interne, le stockage de 2 nouveaux types de déchets (plastiques agricoles 300m³, déchets de matières plastiques collectées séparément 300 m³) ainsi que l'ajout d'un pont d'entretien de véhicules et d'une cuve de mazout de roulage de 5000 litres, chemin de Xhénorie 15 et 17 à 4821 Dison.

Le dossier peut être consulté à l'Administration communale de Dison – service de l'Urbanisme (087/39.33.40), à partir du 06/08/2022.

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à :
01/08/2022	06/08/2022	30/08/2022 à 11 heures à l'Administration communale de Dison – salle du Conseil	L'Administration communale de Dison, rue Albert 1 ^{er} , 66 à 4820 Dison

La Bourgmestre porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée.

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, chaque jour ouvrable pendant les heures de service (le mardi matin de 9h00 à 12h00 et le jeudi après-midi de 14h00 à 16h00) et sur rendez-vous.

Lorsque la consultation a lieu sur rendez-vous, la personne souhaitant consulter le dossier doit prendre contact avec le Service de l'urbanisme au plus tard vingt-quatre heures à l'avance (☎ : 087/39.33.40).

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'Administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

Les réclamations et observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par l'agent communal délégué à cet effet.

Une réunion accessible au public est organisée le 30/08/22 de 10h30 à 11h00 dans la salle du Conseil de l'Administration communale, rue Albert 1^{er}, 66 à Dison

Tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès du demandeur, du Collège communal ou de l'agent communal délégué à cet effet, du Fonctionnaire technique (Montagne Sainte-Walburge, 2 - Bâtiment II à 4000 Liège, ☎ : 04/224.54.11) et du Fonctionnaire délégué (Montagne Sainte-Walburge, 2 à 4000 Liège, ☎ : 04 / 224 54 10).

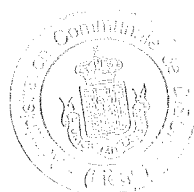
L'autorité compétente pour prendre la décision sur la demande faisant l'objet de la présente enquête publique sont le Fonctionnaire technique et le Fonctionnaire délégué.

A Dison, le 28 juillet 2022.

Par Ordonnance,

La Directrice générale,

M. RIGAUD



La Bourgmestre,

V. BONNI